

SEANCE DU 8 AVRIL à 20H30

Le 8 avril deux mille dix, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame **Nadine BOUTONNET, Maire**.

PRESENTS : CHALARD Christine, CHERVALIER Jean-Paul, COUTURIER Philippe, DE ABREU Jérôme, GANNE Philippe, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MIGNOTTE Pascal, PASTOR Abel, SURZUR Laurence, TAVERNIER Karine, VASSORT Alain.

ABSENTS et EXCUSES : DA SILVA Aristide (pouvoir à BOUTONNET Nadine), JOUVE Isabelle (pouvoir à Karine TAVERNIER), MERLE Virginie (pouvoir à Christine CHALARD).

ABSENTS : AUBERT Marie-Christine, BOUILHOL Jean-Charles, VALLERY Myriam.

Madame le Maire demande si quelqu'un a une correction à apporter au dernier compte-rendu. La réponse étant positive, ces ajouts seront portés au compte-rendu de la séance du 5 mars et le conseil paraphé par les élus lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire donne la parole au public et demande s'il y aura des questions relatives ou pas à l'ordre du jour. La réponse est positive : une question concerne l'ordre du jour et deux questions hors ordre du jour.

Le Conseil municipal choisit Levadoux Jean-Jacques comme secrétaire de séance.

1/ DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur Nadine BOUTONNET

Madame le Maire explique que ce point de l'ordre du jour ne donne lieu à aucune délibération du conseil municipal ni à un vote, mais à un débat où chacun pourra s'exprimer. Elle propose de présenter le document point par point et de prendre en compte les amendements qui seront validés par l'ensemble des membres.

Après lecture et discussion, les remarques consensuelles sont prises en compte dans la version issue du débat.

2/ QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CONCORDIA

Rapporteur : Christine CHALARD

La Commune de Ménérol a décidé de créer un espace public « Les jardins pour tous ».

L'association Concordia, reconnue d'Education Populaire, a été contactée pour la réalisation d'aménagements.

Un chantier international de 12 jeunes volontaires interviendra pendant la période du 7 au 22 juillet 2010 pour l'aménagement d'un point d'accès au site et à la rivière et le nettoyage des berges.

La prise en charge financière de la commune s'élèvera à 3500 €.

Christine Chalard présente le projet de convention.

Suite à l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ☐ **Approuve le partenariat avec l'association Concordia et le coût s'y rapportant, soit 3500 €.**
- ☐ **Mandate Madame le Maire pour signer la convention officialisant ce partenariat et les documents qui lui sont liés.**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil la matinée « **nettoyage des ruisseaux** » qui aura lieu **samedi 10 avril à partir de 9h30**, encadrée par Karine Tavernier, Abel Pastor et Stéphane Pommier. Le rendez-vous est donné à la salle polyvalente.

Madame le Maire passe la parole au public :

●Richard Bourdeau souhaite, en premier lieu, faire une remarque relative au débat qui vient d'avoir lieu et plus particulièrement au sujet des «éco-quartiers». Il recommande aux personnes ayant des a prioris ou se posant des questions sur ce mode de construction de faire un voyage d'étude, par exemple en Bretagne, où il y a beaucoup d'éco-quartiers. Il affirme qu'il peut y avoir à la fois mixité sociale et très bonne harmonie mais que cela nécessite aussi une éducation à la fois sociale et sanitaire.

●Richard Bourdeau souhaite ensuite poser une question d'ordre politique en rapport avec le moratoire national concernant les Organismes Génétiquement Modifiés ou OGM. Un moratoire est un terme de droit, qui désigne une décision d'accorder un délai ou une suspension volontaire d'une action.

La question est celle-ci : « dans le cadre de la politique de Développement Durable élaborée par la commune de Ménérol, pouvons-nous envisager un moratoire anti-OGM visant toute culture de céréales présentant des OGM, même à titre expérimental et concernant les céréales alimentaires, pour le bétail, pour les semences, ainsi qu'un contrat de réduction des pesticides, signé par Limagrain et ses agriculteurs locaux ? »

Il ajoute que les OGM sont pour l'instant interdits en France mais que des dérogations existent (par exemple pour l'expérimentation) et que des précisions ou des engagements pourraient être pris dans le projet d'aménagement et de développement durable.

Madame le Maire approuve ces propos mais elle avoue ne pas connaître la procédure de mise en œuvre d'une telle politique. Elle propose de soumettre cette question au travail de la Commission et à Mr Descoeur, Cabinet en charge de l'élaboration du PLU.

●Richard Bourdeau reprend la parole pour une question d'ordre économique concernant la décision de la CDAC autorisant l'extension de Carrefour. Il cite le mode d'expansion économique actuel qui tend à favoriser les « hyper marchés » alors que les gens préfèrent de plus en plus les petites structures à échelle humaine, n'incitant pas à l'hyper consommation. Les nouvelles galeries marchandes qui vont s'implanter avec l'extension du magasin Carrefour ne vont-elles pas faire du tort aux magasins de Riom et encore inciter à la surconsommation des ménages ?

Madame le Maire répond que l'extension ne concerne que la galerie marchande, et qu'elle est en priorité destinée à l'agrandissement d'enseignes déjà en place ; par ailleurs, il est démontré que la concurrence entre le centre-ville et la zone commerciale est un faux problème, les offres étant plutôt complémentaires que concurrentielles (« entrée de gamme et moyenne gamme » en zone commerciale et moyen/haut de gamme en centre ville) ; elle rajoute que des études ont prouvé que l'absence d'enseignes « d'entrée/moyenne gamme » sur Riom Communauté entraîne actuellement une fuite des acheteurs vers Clermont Ferrand. Par ailleurs, elle souligne qu'il ne faut pas oublier que c'est la perspective de 200 emplois supplémentaires, élément qui lui semble extrêmement important à prendre en compte dans le contexte économique actuel.

Michel Laurent ajoute qu'il travaille à la CCI et qu'il connaît les projets à venir sur Clermont. Ces derniers sont pharaoniques par rapport à l'extension du Carrefour de Ménérol...

Fait et clos les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,

Les membres du Conseil municipal,

ANNEXE AU CONSEIL DU 5 MARS 2010

Un oubli lors du procès verbal du 5 mars 2010 a été mentionné lors du conseil municipal du 8 avril.

Avant signature, les membres demandent qu'un ajout soit effectué sur deux points de l'ordre du jour :

☐ le point n° 1 : Finances – Budget primitif 2010

Après la présentation de l'équilibre du budget et avant le vote, Philippe Couturier demande si la subvention de 500 € attribuée à l'USM pour l'organisation du réveillon pourra être attribuée à toute association pour une manifestation équivalente. Madame le Maire répond que ce n'est pas une règle et que chaque cas sera étudié, en temps voulu, en fonction de la manifestation

☐ le point n° 5 : Choix d'un organisme de coordination sécurité et protection de la santé.

A la dernière phrase : *«Il aurait souhaité que l'acquisition de la parcelle Deloche soit prévue à l'investissement du budget 2010 »* il est ajouté *« Karine Tavernier dit qu'un budget est prévu pour l'acquisition de parcelles, incluant celle de Mme Deloche et Michel Laurent ajoute qu'une estimation est en cours par les services des Domaines ».*

. Fait et clos les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,

Les membres du Conseil municipal,